

Section 1 : IDENTIFICATION

Nom du produit :	Propane
Synonymes :	GPL (Gaz liquéfié de pétrole); GP-Gaz.
Utilisation du produit :	Le propane est un combustible communément utilisé pour le chauffage et l'alimentation d'appareils de cuisson, à titre de carburant d'automobile et de chariot élévateur à fourche, pour le séchage des récoltes ainsi que pour des activités de découpe et de soudage. L'industrie s'en sert comme frigorigène, solvant et charge d'alimentation.
Restrictions d'utilisation :	Pas disponible.
Fabricant/Fournisseur :	Superior Propane Suite 400, 6750 Century Avenue Mississauga, ON L5N 2V8
Numéro de téléphone :	1-877-873-7467
Téléphone d'urgence :	CANUTEC 1-888-CAN-UTEC (226-8832) ou 613-996-6666 ou *666 sur un téléphone cellulaire
Date de préparation de la fiche de données de sécurité :	17 septembre 2021

Section 2 : IDENTIFICATION DE(S) DANGER(S)**INFORMATIONS SGH**

Classification : Gaz inflammables, Catégorie 1
Gaz sous pression - Gaz comprimé
Asphyxiant simple, Catégorie 1

ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE

Pictogramme(s) des dangers :



Mot indicateur : Danger

Déclarations de danger: Gaz extrêmement inflammable.
Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
Peut déplacer l'oxygène et provoquer une suffocation rapide.

Déclarations préventives

Prévention : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.

Réponse : Fuite de gaz enflammé : Ne pas éteindre si la fuite ne peut pas être arrêtée sans danger.
Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger.

Stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé.

L'élimination : Sans objet.

Dangers non-classés ailleurs : Sans objet.

Ingrédients avec une toxicité inconnue : Aucun.

Cette matière est considérée comme dangereuse en vertu de l'OSHA Hazard Communication Standard, (29 CFR 1910.1200). Cette matière est considérée comme dangereuse en vertu de le Règlement sur les produits dangereux.

Section 3 : COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGREDIENTS

Ingrédient(s) dangereux	Nom commun / Synonymes	Numéro de registre CAS	% en vol./vol.
Propane	Pas disponible.	74-98-6	90 - 99
Éthane	Pas disponible.	74-84-0	0 - 5
Propylène	Propylène	115-07-1	0 - 5
Butane	Pas disponible.	106-97-8	0 - 2.5

Section 4 : PREMIERS SOINS

Inhalation : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

Symptômes aigus et différés, et les effets : Peut déplacer l'oxygène et provoquer une suffocation rapide. La dépression du système nerveux central peut se produire si le produit est présent à des concentrations qui peuvent réduire l'oxygène dans l'air à moins de 18% (vol). Les symptômes peuvent inclure le mal de tête, l'étourdissement, la somnolence, la désorientation, le vomissement et les convulsions. Un manque d'oxygène grave peut entraîner l'inconscience et la mort. Peut irriter les voies respiratoires. Les signes et les symptômes peuvent comprendre de la toux, des éternuements, un écoulement nasal, des maux de tête, une raucité de la voix et des douleurs au nez et à la gorge.

Contact avec les yeux : Rincer avec précaution à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact, le cas échéant. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.

Symptômes aigus et différés, et les effets : Le contact avec le gaz en expansion rapide ou liquéfié peut provoquer l'irritation et/ou des engelures. La douleur après un contact avec le liquide peut rapidement décroître. Des blessures aux yeux ou la cécité permanente pourraient en résulter.

Contact avec la peau : Le contact avec le gaz en expansion rapide ou liquéfié peut provoquer l'irritation et/ou des engelures. En cas de contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau. Consulter immédiatement un médecin. Dégeler les parties gelées avec de l'eau tiède. Ne pas frotter les zones touchées. Enlever tout vêtement non-adhérent souillé ou éclaboussé. Ne pas enlever de la matière adhérente ou les vêtements.

Symptômes aigus et différés, et les effets : Le contact avec le gaz en expansion rapide ou liquéfié peut provoquer l'irritation et/ou des engelures. Les symptômes d'engelures incluent un changement de couleur de peau à blanche ou à jaune-grisâtre. La douleur après un contact avec le liquide peut rapidement décroître.

Ingestion : N'est pas une voie normale de l'exposition.

Symptômes aigus et différés, et les effets : N'est pas une voie normale de l'exposition.

Conseils généraux : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette ou la fiche de données de sécurité).

Remarque à l'intention des médecins : Il est possible que les symptômes n'apparaissent pas immédiatement.

Section 5 : MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

INFORMATION SUR L'INFLAMMABILITÉ ET L'EXPLOSION

Gaz extrêmement inflammable. Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. S'enflamme facilement sous l'action de la chaleur, d'étincelles ou de flammes. Forme des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs de gaz liquéfiés sont initialement plus lourdes que l'air et se diffusent au ras du sol. Les vapeurs peuvent se propager vers une source d'allumage et provoquer un retour de flamme au point de fuite. Les bouteilles à gaz exposées au feu peuvent laisser s'échapper des gaz inflammables par les dispositifs de sécurité. Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés. Les bouteilles à gaz brisées peuvent s'autopropulser violemment. **NE PAS ÉTEINDRE UNE FUITE DE GAZ EN FEU, À MOINS DE POUVOIR STOPPER LA FUITE.**

Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 1600 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 1600 mètres dans toutes les directions.

Incendie Impliquant des Citernes: Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés. Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie. Ne pas appliquer d'eau au point de fuite ou sur les dispositifs de sécurité afin d'éviter l'obstruction par la glace. Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore. **TOUJOURS** se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes. Pour un incendie majeur, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés; lorsqu'impossible, se retirer et laisser brûler.

Sensibilité au choc : Cette matière n'est pas sensible aux chocs.

Sensibilité aux décharges statiques : Cette matière est sensible aux décharges statiques.

MOYENS D'EXTINCTION

Agents extincteurs appropriés : Incendie mineur: Poudre chimique sèche ou CO₂.
Incendie majeur: Eau pulvérisée ou en brouillard. Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.

Agents extincteurs non appropriés : Pas disponible.

Produits de combustion : Oxydes de carbone.

Protection des pompiers :

Fuite de gaz enflammé : Ne pas éteindre si la fuite ne peut pas être arrêtée sans danger. Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Les vapeurs peuvent causer des étourdissements ou l'asphyxie sans avertissement. Peut être irritant si inhalé à des concentrations élevées. Le contact avec le gaz ou le gaz liquéfié peut causer de graves blessures, des brûlures et/ou des engelures. Un feu peut produire des gaz irritants et/ou toxiques. Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive. Les vêtements de protection pour feux d'immeubles ne fourniront qu'une efficacité limitée. Toujours porter des vêtements de protection thermique pour manipuler des liquides réfrigérés/cryogéniques.

Section 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Procédures en cas d'urgence :

Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 100 mètres autour du site du déversement ou de la fuite. Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé. Demeurer en amont du vent. Plusieurs gaz sont plus lourds que l'air et se propageront au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes). Éviter les dépressions de terrain. ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes). Tout équipement utilisé pour manipuler ce produit doit être mis à la terre.

Mesures de protection personnelle :

Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé. Employer la protection personnelle recommandée à la section 8.

Précautions pour la protection de l'environnement :

Pas normalement requis.

Méthodes de confinement :

Si sans risque, arrêter la fuite. Si possible, retourner le contenant pour laisser fuir le gaz plutôt que le liquide. Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations. Empêcher les eaux de ruissellement d'entrer en contact avec la substance déversée. Ne pas appliquer d'eau sur le déversement ou au point de fuite.

Méthodes de nettoyage :

Empêcher la dispersion de vapeurs aux égouts, aux systèmes de ventilation et aux endroits clos. Isoler la zone jusqu'à la dispersion des gaz. ATTENTION: Lors d'un contact avec des liquides réfrigérés/cryogéniques, plusieurs matériaux deviennent fragiles. Ils peuvent alors se briser facilement.

Autres renseignements :

Voir la Section 13 pour les consignes d'élimination.

Section 7 : MANUTENTION ET STOCKAGE

Manutention :

Éviter de respirer du gaz. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Récipient sous pression : ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Pour de plus amples renseignements sur l'équipement de protection individuel, voir la section 8.

Stockage :

Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver à l'écart des matières incompatibles. Voir la section 10 pour des renseignements sur les matières incompatibles. Conserver hors de la portée des enfants.

Section 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE

Directives d'exposition

Composant

Propane [Numéro de registre CAS 74-98-6]

ACGIH: Asphyxiant simple; Risque d'explosion

OSHA: 1000 ppm (VEMP), 1800 mg/m³ (VEMP);

Éthane [Numéro de registre CAS 74-84-0]

ACGIH: Asphyxiant simple; Risque d'explosion

OSHA: Aucune LEA établie.

Propylène [Numéro de registre CAS 115-07-1]

ACGIH: 500 ppm (VEMP); A4 (2005)

OSHA: Aucune LEA établie.

Butane [Numéro de registre CAS 106-97-8]

ACGIH: 1000 ppm (VECD); Risque d'explosion (2012)

OSHA: 800 ppm (VEMP) [Obsolète];

LEA: Limite d'exposition permise

VEMP : Moyenne pondérée dans le temps

C : Valeur plafond

Mesures d'ingénierie :

Ventiler de manière à maintenir l'exposition (niveaux de suspension dans l'air de la poussière, des émanations, des vapeurs, des gaz, etc.) sous les limites d'exposition recommandées.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)



Protection des yeux et du visage :

Porter des lunettes de sécurité. Porter un équipement de protection oculaire répondant aux normes CSA (CAN/CSA-Z94.3) et aux réglementations de l'OSHA (29 CFR 1910.133) relatives à l'équipement de protection individuelle.

Protection des mains :

Porter des gants en néoprène isolés. Consulter les

indications du fabricant pour de plus amples renseignements.

Protection de la peau et du corps : Porter des vêtements de protection.

Protection des voies respiratoires : Si les mesures d'ingénierie et la ventilation ne sont pas suffisantes pour maintenir les concentrations sous les limites d'exposition admissibles, porter un appareil de protection respiratoire à épuration d'air, approuvé par le NIOSH/MSHA et répondant aux exigences de la norme CAN/CSA-Z94.4, ou un appareil de protection respiratoire autonome approprié. Un appareil respiratoire à adduction d'air doit être utilisé lorsque la concentration en oxygène est faible ou que la concentration des produits dans l'air dépasse les limites des appareils de protection respiratoire à adduction d'air filtré.

Mesures d'hygiène générales : Manipuler conformément aux pratiques établies d'hygiène industrielle et de sécurité. Consulter un hygiéniste industriel pour déterminer le niveau de risque et / ou aux fabricants d'équipements pour assurer une protection adéquate.

Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence :	Gaz liquéfié.
Couleur :	Incolore.
Odeur :	Inodore, à moins que odorisé avec mercaptan éthylique (odeur skunk, semblable à de chou bouilli).
Seuil olfactif :	4800 ppm
État physique :	Gaz.
pH :	Pas disponible.
Point de fusion / Point de congélation :	-188 °C (-306.4 °F)
Point initial d'ébullition :	-42.2 °C (-44 °F)
Point d'ébullition :	-42 °C (-43.6 °F)
Point d'éclair :	-103.4 °C (-154.1 °F) (coupelle fermée)
Taux d'évaporation :	Rapide.
Inflammabilité (solide, gaz) :	Gaz extrêmement inflammable.
Limite d'inflammabilité inférieure :	2.1%
Limite d'inflammabilité supérieure :	9.5%
Pression de vapeur :	1435 kPa (maximum) au 37.8 °C (100 °F)
Densité de vapeur :	1.52 (Air = 1)
Densité relative :	0.51 (Eau = 1)
Solubilités :	Faible, 6.1% par volume @ 17.8°C (64 °F)

Coefficient de partage : n-octanol/Eau:	Pas disponible.
Température d'inflammation spontanée :	432 °C (809.6 °F)
Température de décomposition :	Pas disponible.
Viscosité :	Pas disponible.
Pourcentage de matières volatiles, % du poids :	Pas disponible.
Teneur en COV, % du poids :	Pas disponible.
Densité :	Pas disponible.
Coefficient de répartition eau/huile :	Pas disponible.

Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité :	Contact avec des substances incompatibles. Sources d'ignition. L'exposition à la chaleur.
Stabilité chimique :	Stable dans des conditions d'entreposage normales.
Possibilité de réactions dangereuses :	Le gaz explose de façon spontanée lorsque mélangé avec du dioxyde de chlorure.
Conditions à éviter :	Contact avec des substances incompatibles. Sources d'ignition. L'exposition à la chaleur.
Substances incompatibles :	Combustibles. Dioxyde de chlore.
Produits de décomposition dangereux :	Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone.

Section 11 : INFORMATION TOXICOLOGIQUE**EFFETS D'UNE EXPOSITION AIGUË****Toxicité du produit**

Orale :	Pas disponible.
Dermique :	Pas disponible.
Inhalation :	Pas disponible.

Toxicité des composants

Composant	Numéro de registre CAS	DL50 orale	DL50 par voie cutanée	CL50
Propane	74-98-6	Pas disponible.	Pas disponible.	Pas disponible.
Éthane	74-84-0	Pas disponible.	Pas disponible.	Pas disponible.
Propylène	115-07-1	Pas disponible.	Pas disponible.	86000 mg/m ³ (rat); 4H
Butane	106-97-8	Pas disponible.	Pas disponible.	658000 mg/m ³ (rat); 4H

Voies d'exposition probables : Contact avec les yeux. Contact avec la peau. Inhalation.

Organes cibles : Peau. Yeux. Système respiratoire. Système nerveux central.

Symptômes (y compris les effets différés et aigus)

Inhalation : Peut déplacer l'oxygène et provoquer une suffocation rapide. La dépression du système nerveux central peut se produire si le produit est présent à des concentrations qui peuvent réduire l'oxygène dans l'air à moins de 18% (vol). Les symptômes peuvent inclure le mal de tête, l'étourdissement, la somnolence, la désorientation, le vomissement et les convulsions. Un manque d'oxygène grave peut entraîner l'inconscience et la mort. Peut irriter les voies respiratoires. Les signes et les symptômes peuvent comprendre de la toux, des éternuements, un écoulement nasal, des maux de tête, une raucité de la voix et des douleurs au nez et à la gorge.

Yeux : Le contact avec le gaz en expansion rapide ou liquéfié peut provoquer l'irritation et/ou des engelures. La douleur après un contact avec le liquide peut rapidement décroître. Des blessures aux yeux ou la cécité permanente pourraient en résulter.

Peau : Le contact avec le gaz en expansion rapide ou liquéfié peut provoquer l'irritation et/ou des engelures. Les symptômes d'engelures incluent un changement de couleur de peau à blanche ou à jaune-grisâtre. La douleur après un contact avec le liquide peut rapidement décroître.

Ingestion : N'est pas une voie normale de l'exposition.

Sensibilisation de la peau : Pas disponible.

Sensibilisation des voies respiratoires : Pas disponible.

Problèmes médicaux aggravés par l'exposition : Pas disponible.

EFFETS D'UNE EXPOSITION CHRONIQUE (de l'exposition à court-terme et à long-terme)

Organes cibles : Peau. Yeux. Système respiratoire. Système nerveux central.

Effets chroniques : Pas disponible.

Cancérogénicité : Le produit n'est pas classé comme cancérogène. Consulter le tableau ci-dessous « Cancérogénicité des composants » pour obtenir des informations sur les différents composants.

Cancérogénicité des composants

Composant	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA	Prop 65
Propylène	A4	Groupe 3	Non inscrit.	Non inscrit.	Non inscrit.

Mutagénicité : Pas disponible.

Effets sur la reproduction : Pas disponible.

Effets sur le développement

Tératogénicité : Pas disponible.

Embryotoxicité : Pas disponible.

Produits synergiques au plan toxicologique : Pas disponible.

Section 12 : INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Écotoxicité :	Pas disponible.
Persistance/dégradabilité :	Pas disponible.
Bioaccumulation/accumulation :	Pas disponible.
Mobilité dans l'environnement :	Pas disponible.
Autres effets néfastes:	Pas disponible.

Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Instructions relatives à l'élimination : L'élimination doit être effectuée en respectant toutes les lois et les réglementations locales, provinciales et fédérales. La réglementation locale peut être plus stricte que les exigences régionales ou nationales.

Section 14 : INFORMATION SUR LE TRANSPORT**Département américain des transports (DOT)**

Nom officiel d'expédition : UN1075, GAZ LIQUÉFIÉ DE PÉTROLE, 2.1
Catégorie : 2.1
Numéro ONU : UN1075
Groupe d'emballage : Sans objet.
Code de l'étiquette :

**Loi canadienne sur le transport des marchandises dangereuses (TMD)**

Nom officiel d'expédition : UN1075, GAZ LIQUÉFIÉ DE PÉTROLE, 2.1
Catégorie : 2.1
Numéro ONU : UN1075
Groupe d'emballage : Sans objet.
Code de l'étiquette :

**Section 15 : INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION****Stocks de produits chimiques****US (TSCA)**

Les composants de ce produit sont conformes aux exigences de déclaration de substance chimique en vertu de la TSCA.

Canada (LIS)

Les composants de ce produit sont conformes aux exigences de déclaration de substance chimique nouvelle en vertu de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement de 1999.

Réglementation fédérale

États-Unis

Cette fiche de données de sécurité a été préparé pour répondre à la norme US OSHA Hazard Communication, 29 CFR 1910.1200.

SARA Titre III

Composant	Section 302 (EHS) TPQ (lb)	Section 304 EHS RQ (lb)	CERCLA RQ (lb)	Section 313	RCRA CODE	CAA 112(r) TQ (lb)
Propane	Non inscrit.	Non inscrit.	Non inscrit.	Non inscrit.	Non inscrit.	10000
Éthane	Non inscrit.	Non inscrit.	Non inscrit.	Non inscrit.	Non inscrit.	10000
Propylène	Non inscrit.	Non inscrit.	Non inscrit.	313	Non inscrit.	10000
Butane	Non inscrit.	Non inscrit.	Non inscrit.	Non inscrit.	Non inscrit.	10000

Réglementations de l'État

Massachusetts

Droit de savoir du Commonwealth pour le Massachusetts aux États-Unis (annexe A, titre 105, article 670.000 du Code de Massachusetts Regulations)

Composant	Numéro de registre CAS	Liste RTK
Propane	74-98-6	Inscrit.
Éthane	74-84-0	Inscrit.
Propylène	115-07-1	Inscrit.
Butane	106-97-8	Inscrit.

New Jersey

Droit de savoir des travailleurs et de la population pour le New Jersey aux États-Unis (article 34:5A-5 du New Jersey Statutes Annotated)

Composant	Numéro de registre CAS	Liste RTK
Propane	74-98-6	SHHS
Éthane	74-84-0	SHHS
Propylène	115-07-1	SHHS
Butane	106-97-8	SHHS

Remarque : SHHS = substance particulièrement dangereuse pour la santé

Pennsylvanie

Droit de savoir des travailleurs et de la population pour la Pennsylvanie aux États-Unis (titre 34, chap. 301-323 du Pennsylvanie Code)

Composant	Numéro de registre CAS	Liste RTK
Propane	74-98-6	Inscrit.
Éthane	74-84-0	Inscrit.
Propylène	115-07-1	E
Butane	106-97-8	Inscrit.

Remarque : E = Danger pour l'environnement

Proposition 65 de la Californie: Ce produit ne contient pas de substances connues dans l'État de la Californie pour causer le cancer, des anomalies congénitales ou d'autres dommages au fœtus.

Section 16 : AUTRES RENSEIGNEMENTS**Clause de non-responsabilité :**

Les renseignements contenus dans le présent document s'appliquent à la substance désignée, telle que fournie. Ces renseignements peuvent ne pas être valides si cette substance est utilisée en association avec d'autres substances. Il est de la responsabilité de l'utilisateur qu'il satisfasse à la pertinence et à l'exhaustivité de cette information pour son propre usage.

Date de préparation de la fiche de données de sécurité : 17 septembre 2021

Version : 2.0

FDS du SGH préparé par : Deerfoot Consulting Inc.
Téléphone : (403) 720-3700